

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1470

présenté par
M. Le Fur, M. Rémi Delatte, M. Quentin et Mme Valentin

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 14 par la phrase suivante :

« Cette conservation doit rester dans un établissement situé en France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette précision vise à éviter tout abus.